



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

20^e séance du mardi 23 mai 2017

Présidence de M. Valentin Christe, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2017/2 de la Municipalité, du 26 janvier 2017 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 3'250'000.– pour financer la réalisation de projets de mobilité douce visant la sécurisation et la valorisation des itinéraires piétonniers et cyclables ;
2. d'autoriser la Municipalité à prélever un montant de CHF 2'000'000.– sur le Fonds du développement durable ;
3. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les charges d'amortissement sur la rubrique 331 du Service des routes et de la mobilité ;
4. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser, en fonction des dépenses réelles, les intérêts y relatifs sur la rubrique 390 du Service des routes et de la mobilité ;
5. de porter en amortissement des crédits susmentionnés les recettes et subventions qui pourraient être accordées.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-trois mai deux mil dix-sept.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

20^e séance du mardi 23 mai 2017

Présidence de M. Valentin Christe, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2017/6 de la Municipalité, du 9 mars 2017 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit du patrimoine financier de CHF 4'181'450.– pour permettre une prise de participation de 10% dans la société netplus.ch S.A., à porter au bilan des Services industriels sous rubrique 77.120 « Participation au patrimoine financier » ;
2. d'allouer un crédit spécial de fonctionnement pour l'année 2017 de CHF 200'000.–, à porter sur la rubrique 77.311 « Achats d'objets mobiliers et d'installations », pour couvrir les coûts d'intégration (interfaçage et migration) des systèmes de gestion de Citycable et de netplus ;
3. de financer par prélèvement sur le fonds de réserve et de renouvellement « multimédia » (282010) sur la rubrique 77.480 le montant des dépenses liées au crédit mentionné au point 2.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-trois mai deux mil dix-sept.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

20^e séance du mardi 23 mai 2017

Présidence de M. Valentin Christe, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2017/8 de la Municipalité, du 23 mars 2017 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 7'500'000.– destiné à l'assainissement des façades et de la toiture du bâtiment communal de la Vallée de la Jeunesse ;
2. d'amortir annuellement, sur une durée de 20 ans, le crédit prévu sous chiffre 1 par le budget du Service des sports, rubrique 3810.331 ;
3. de faire figurer sous la rubrique 3810.390 du budget du Service des sports les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1 ;
4. de balancer les dépenses et l'amortissement du crédit d'étude de CHF 550'000.–, rubrique 2101.582.281, par prélèvement sur le crédit mentionné sous chiffre 1 ;
5. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 les subventions qui pourraient être accordées.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-trois mai deux mil dix-sept.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

20^e séance du mardi 23 mai 2017

Présidence de M. Valentin Christe, président

Le Conseil communal de Lausanne

- ouï l'interpellation urgente de M. Alain Hubler et consorts : « Tempête sur un théâtre au bord de l'eau » ;
- ouï la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-trois mai deux mil dix-sept.

Le président :

Le secrétaire :